Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** - (1854)

**Artikel:** Notice sur l'asile agricole de Champhay, près de Neuveville

Autor: Revel, C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-684239

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

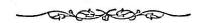
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On a aussi ajouté des consonnes : ranula, grenouille ; læsus, blessé.

En résumé, la langue latine fournit la presque totalité du vocabulaire français, (presque toutes les parties du corps, toutes les portions de temps, etc.) D'où vient cette prépondérance? Les conquérants Franks n'étaient pas suffisamment civilisés pour résister à l'influence d'une langue déjàtoute faite. car parmi des nations plus avancées en civilisation la langue germanique n'a pas manqué de vitalité, puisqu'elle a fourni les deux tiers de la langue anglaise malgré la tyrannie des Normands. Les sujets gaulois, comme tous les autres barbares soumis aux Romains, ont dû adopter la langue de leurs maîtres, tout en subissant l'influence de leurs mœurs et de leurs lois; néanmoins il est étonnant qu'il soit resté si éminemment peu de vestiges de la langue celtique et il serait digne de rechercher si dans les patois il ne s'en serait pas conservé davantage. Je fais donc appel à tous les amateurs d'études linguistiques, de vouloir m'aider à former un recueil de toute la littérature du patois, soit prose, soit poésie, proverbes, mots isolés ou locutions, traits de la superstition payenne, etc.



Nº 5.

# Notice sur l'asile agricole de Champhay, près de Neuveville,

par C. Revel.

La Société suisse d'utilité publique, réunie à Zurich au mois de septembre 1853, a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture d'un rapport que lui a adressé l'un de ses mem-

bres, M. le doyen Hœfeli, sur les asiles agricoles que possède actuellement notre patrie et qui sont spécialement consacrés à l'éducation d'enfants pauvres. Le nombre en est de plus de 40, lesquels comptent au-delà de 8000 élèves. De ces 40 établissements de bienfaisance, onze appartiennent au canton de Berne. — L'auteur du rapport en question parait avoir ignoré l'existence de l'asile de Champhay, dont la création par la bourgeoisie de Neuveville date cependant déjà de l'année 1839. Cet oubli est d'autant plus regrettable que cet établissement se distingue de tous ses émules par son caractère mixte et qu'en réunissant sous le même toit des enfants des deux sexes, il fut un des premiers à résoudre le problème de la vie de famille appliquée à une institution publique. Cette circonstance seule aurait mérité de fixer l'attention des philantropes suisses.

Nous nous sommes donc proposé de remplir en quelque sorte cette lacune, en mettant sous les yeux de la Société jurassienne d'émulation les résultats obtenus, après 12 années d'existence, par le seul asile agricole pour l'enfance que possède jusqu'à ce jour la partie française du Jura bernois. Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit toutefois permis de présenter quelques considérations générales sur les moyens de combattre le paupérisme et d'améliorer ainsi le sort de la classe indigente.

Lorsque l'on étudie avec soin l'intérieur d'une famille de prolétaires, lorsque l'on observe ses habitudes et que l'on compare ses besoins et ses ressources ordinaires, on est amené à conclure que beaucoup de familles à la charge de la charité publique vivraient convenablement si la paresse, l'i-vrognerie et les vices qui l'accompagnent faisaient place à l'habitude du travail et à un genre de vie réglé. La charité bien entendue doit donc se porter sur la réforme morale du pauvre bien plus que sur son soulagement matériel; celui-ci sera nécessairement la conséquence de la première. Pour parvenir à un résultat plus certain, il faut commencer son plan de réforme par l'éducation morale des enfants, les accoutu-

mer de bonne heure à une vie active et régulière et ne leur laisser sous les yeux que le spectacle d'un intérieur de famille où chaque instant de la journée a un emploi utile et oû le travail marche de pair avec le développement des facultés intellectuelles. Moraliser les jeunes adolescents en leur faisant aimer le travail par le travail, voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. C'est le moyen le plus efficace de combattre le fléau de nos sociétés modernes, le paupérisme, et les sacrifices que l'on s'impose pour y parvenir sont peut-être encore plus dans l'intérêt de ceux qui y contribuent que dans celui des indigents qui en sont l'objet; car le travail joint à une conduite réglée mène à l'économie, l'économie à la propriété, la propriété à l'amour de l'ordre et au respect des lois et des institutions sociales. -C'est probablement de ce point de vue que sont partis les hommes généreux qui, peu d'années après la régénération politique du canton de Berne, en 1831, ont fondé, au moyen de dons volontaires, une association philantropique dans le noble but de s'occuper de l'éducation chrétienne du peuple. Cette Société créa en 1838 l'asile agricole de Bättwyl, près de Berthoud, dans lequel ne furent admis qu'un nombre assez limité de jeunes garçons pauvres, vu les ressources restreintes dont la Société pouvait disposer. Cet établissement modèle fut bientôt suivi de la fondation de plusieurs asiles. soit par des districts entiers, soit par des communes et même par de simples particuliers. La Neuveville ne voulut pas rester en arrière dans cette lutte philantrophique. Dans un de ces rares moments où les citoyens, n'écoutant que la voix de la charité chrétienne, font taire l'égoïsme, trop souvent l'unique mobile de nos actions, la bourgeoisie de notre ville décréta, avec un empressement digne des plus grands éloges, la création d'un asile pour l'enfance malheureuse. Elle affecta au nouvel établissement la ferme de Champhay, à 3/4 de lieue de la ville, sur le premier plan du plateau de la montagne de Diesse, à une élévation de près de 900 pieds au-dessus du lac de Bienne. Cette ferme se composait alors d'un ancien bâtiment d'économie rurale et de 25 arpents de terres arables, auxquels on en ajouta encore quelques-uns dans la suite. Comme il fallait construire un bâtiment entièrement neuf, destiné à recevoir les élèves, ce ne fut pas en vain que l'administration de la bourgeoisie fit un appel au patriotisme des trois abbayes de la ville. Ces corporations votèrent non-seulement un don de 14,000fr. ancienne valeur, pour l'érection du bâtiment, mais en outre une rente annuelle équivalente à l'intérêt de ce capital de fondation pendant dix années consécutives jusqu'à ce que le nouvel établissement pût se soutenir par ses propres ressources. L'on mit aussitôt la main à l'œuvre et déjà le 16 avril 1842, l'asile put être ouvert et reçut une dixaine d'élèves.

Il ne manquait plus à l'établissement pour prospérer, outre la bénédiction divine, que la direction sage et éclairée d'un bon « père de famille » ( nous nous servirons de cette expression, consacrée par l'usage, pour désigner le Directeur-Econome de l'asile). C'était de lui que dépendait en quelque sorte le succès; or, trouver un homme qui à une piété éclairée réunisse les qualités d'un bon père, le degré d'instruction requis d'un instituteur primaire et des notions d'agriculture suffisantes pour diriger les travaux d'une ferme et qui mit luimême la main à l'œuvre, c'était certainement un problème difficile à résoudre. Il le devenait encore davantage par le caractère mixte de l'asile. En y recevant des enfants des deux sexes, l'on imposait à la femme du Directeur, outre les soins du ménage et l'économie indispensable dans un établissement dont les ressources ne dépassaient pas le strict nécessaire, les devoirs si importants et si difficiles d'une bonne mère et d'une institutrice pour tout ce qui concerne les ouvrages du sexe.

Le choix du premier Directeur ne fut pas heureux et les deux années qu'il passa dans l'établissement ne doivent être considérées en quelque sorte que comme un apprentissage que faisait le Comité chargé de la surveillance et de la haute direction par l'autorité locale. Hâtons-nous toutefois d'ajouter

que les commencements étaient difficiles; tout était à créer; le marteau des charpentiers et des maçons retentissait encore dans le bâtiment inachevé, dont les abords couverts de décombres durent en être débarrassés par les élèves, ce qui absorbait en partie le temps qu'ils auraient consacré sans cela à l'étude et aux travaux agricoles. En un mot, l'asile avait été ouvert trop tôt et l'insuccès des premières années ne peut être mis entièrement à la charge du père de famille d'alors, homme possédant la théorie, mais manquant de pratique et qui demanda et obtint son remplacement au mois d'avril 1844. Son successeur, M. Cousin, avait dèjà dirigé avec succès l'asile agricole vaudois, fondé par une Société de bienfaisance au village d'Echichens sur Morges. Sous son habile direction et les soins éclairés que tant lui que son épouse donnent depuis bientôt 10 ans aux enfants pauvres qui leur sont confiés, l'asile de Champhay n'a pas cessé de prospérer; les résultats qu'il présente peuvent être envisagés comme très-satisfaisants et font vivement désirer qu'il plaise à la Providence de continuer à veiller sur une institution dont les ondateurs auraient tout lieu de s'enorgueillir, si ce n'était un devoir de l'homme et du chrétien de faire du bien à ses semblables; leur œuvre est de l'utilitarisme pratique!

Après cette petite digression sur les premières années qui ont suivi la fondation de l'asile de Champhay, entrons dans quelques détails sur sa destination, son organisation, les ressources dont il peut disposer, les résultats obtenus depuis bientôt 12 années d'expérience et les améliorations dont il nous paraîtrait encore susceptible et que l'état prospère de ses revenus actuels permettrait d'y introduire.

Par son acte constitutif, l'asile de Champhay peut être considéré comme une succursale de l'hospice des pauvres de Neuveville, auquel les biens-fonds et les capitaux qu'il possède seraient reversibles en cas de dissolution. Il a été toutefois expressément réservé que les sacrifices que la bourgeoisie de Neuveville s'impose pour l'éducation des élèves ne peuvent être imputés ni à ceux-ci ni à leurs parents à titre de secours,

et par conséquent ne les prive nullement de la jouissance de leurs droits politiques et civils. L'établissement est ouvert aux orphelins et aux enfants de familles bourgeoises dans l'indigence, moyennant la modique pension annuelle de 64 fr. anc. val. (92 fr. 75 c.), que paie la caisse de l'hospice pour chaque élève. Cette rétribution n'est pas la même et va en progression décroissante pour les élèves qui ne sont pas bourgeois; à mesure que ceux-ci, avançant en âge, peuvent contribuer davantage à leur entretien par leur travail. Elle est de fr. 100 a. v. pour les enfants de 8 à 11 ans, de fr. 70 a. v. pour ceux de 11 à 14 ans, tandis que les élèves audessus de cet âge ne paient plus que fr. 50 a. v. par année. Les enfans bourgeois sont admis dès l'âge de six ans, les étrangers à huit ans; les uns et les autres restent ordinairement dans l'établissement jusqu'à leur admission à la Sainte-Cène. — A son entrée, chaque élève est en outre tenu d'apporter un trousseau, lequel se compose : d'un habillement complet d'hiver, d'un dit pour l'été, de 4 chemises et de 4 paires de bas d'été et d'hiver, de deux paires de souliers, enfin de six mouchoirs de poche. L'établissement se charge de fournir ledit trousseau moyennant le remboursement des frais de confection.

Le bâtiment d'habitation est très-bien approprié au but que l'on se proposait en le construisant. Le rez-de-chaussée comprend le réfectoire, la cuisine, les salles d'étude et un laboratoire pour les travaux manuels que nécessite la réparation des ustensiles et des outils de la ferme. Au premier étage sont les dortoirs, où chaque enfant a son lit et une armoire pour resserrer ses hardes. Le dortoir des garçons est séparé de celui des filles par le logement du père de famille, lequel, de ses appartements, peut facilement surveiller tous les élèves.

L'ancien bâtiment de la ferme, séparé de la maison d'habitation, est entièrement consacré à l'économie rurale et comprend la grange, la buanderie et les étables, lesquelles renferment actuellement un cheval, dix bêtes à cornes, savoir 6 vaches, 2 génisses et 2 veaux, et 5 moutons, dont la laine est employée à l'usage de la maison. — Des appartements de la maison d'habitation l'on jouit de la vue la plus étenduc: à ses pieds, le bassin des lacs de Neuchâtel et de Morat; à l'horizon, la chaîne non interrompue des Alpes, depuis les cimes neigeuses de la Suisse orientale jusqu'au Mont-Blanc et aux derniers gradins des montagnes secondaires, qui se terminent à Genève; au nord et au couchant, les sommités gracieuses du Jura bornent l'horizon; la vue est limitée à l'est par une belle forêt de sapins. Les terres arables sont toutes à proximité de la ferme, au-devant de laquelle un excellent jardin potager fournit abondamment aux besoins du ménage; enfin, une avenue d'arbres fruitiers fait presque regretter qu'il ne soit pas donné plus d'extension à ce genre de culture.

Bien que la réunion des deux sexes sous le même toit ait pu faire naître quelques craintes, une expérience de bientôt douze années a démontré que la moralité des élèves n'en a jamais souffert la plus légère atteinte : heureux fruits du travail qui forme la base de l'éducation donnée aux élèves tout en devenant pour eux une seconde nature. Aussi, dès l'aube du jour, après la prière du matin, voit-on chacun se rendre avec contentement à ses opérations interrompues la veille.

Tandis que les jeunes filles aident la mère de famille à vaquer aux soins du ménage, les plus âgés des garçons se rendent tour à tour à l'étable pour soigner le bétail de la ferme, puis aux champs pour y faire tous les travaux que comporte la saison. Le directeur est toujours le premier à l'ouvrage et cherche à les instruire tout en travaillant. D'autres élèves sont occupés à préparer le bois d'affouage pour les besoins de la maison et aux cadets, dont les forces physiques ne supportent pas encore les travaux pénibles des champs, est confiée la garde du troupeau de moutons et de vaches, que l'on mène au pâturage. C'est ainsi que par une répartition bien entendue les travaux de la ferme sont exécutés depuis 1845 par le maître seul et les élèves et que l'établissement a pu se passer du secours d'un valet de ferme dont le

contact avec les élèves avait présenté quelques inconvénients les deux premières années.

Quant à l'instruction, le Directeur ne suit pas de plan d'études proprement dit; tout est basé sur la vie de famille et les occupations manuelles alternent avec les leçons, suivant les saisons. Chaque jour, les élèves reçoivent en commun pendant plusieurs heures une bonne instruction scolaire, et si l'époque des fenaisons et des moissons fait une exception à cette règle, les jours de mauvais temps et les longues soirées d'hiver permettent de regagner les instants consacrés dans la belle saison aux travaux des champs. Aussi, les examens annuels prouvent-ils que le degré d'instruction des élèves de l'asile n'est point inférieur à celui des enfants du même âge, qui fréquentent les écoles primaires publiques.

La nourriture des élèves consiste principalement dans les produits de la ferme; le matin et le soir le café et le laitage en forment la base; deux fois la semaine de la viande de boucherie (8 onces par tête par semaine) parait à dîner sur la table avec un potage et un légume et, les jours intermédiaires, elle est remplacée par les salaisons provenant de 3 ou 4 porcs engraissés chaque année pour l'usage de la maison. Il est inutile d'ajouter la pomme de terre n'est pas oubliée; malheureusement que la contagion dont ce précieux tubercule est atteint depuis quelques années en a restreint la consommation dans l'asile et a fait une brêche sensible à son budget annuel. Ce n'est que dans les travaux les plus pénibles des champs qu'un peu de vin est distribué aux élèves. La meilleure preuve que ce régime convient à l'établissement, c'est que l'infirmerie n'a jamais été occupée et que tous les élèves portent sur leur physionomie l'empreinte de la santé.

En règle générale les élèves ne quittent l'établissement que lorsqu'ils sont assurés d'être placés. Depuis sa fondation jusqu'en décembre 1853, l'asile a été successivement fréquenté par 59 élèves, savoir, par 43 garçons et 16 filles. De ces 59 élèves, 37 appartiennent à la bourgeoisie de Neuve-

ville, 15 sont ressortissants du canton, 5 Neuchâtelois, 1 Vaudois et 1 étranger à la Suisse.

Il yen a eu	9 pendant l'année 1842	, savoir 6 garçons, 3 filles.
-------------	------------------------	-------------------------------

» 1	1	<b>D</b>	1843	D	9	D	2	"	
, 1	4	<b>)</b> ) /	1844	)	11	D	3	D	
1	8	<b>D</b>	1845	α	15	ď	3	D	
» 2	1	D	1846	D	17	<b>D</b>	4	D	
1	7	D	1847	D	<b>43</b>	D	4	D	
» 1	8	<b>»</b>	1848	D	14	D .	4	<b>)</b>	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6	<b>)</b>	1849	D	11	D	5	D	
» · 1	6	D C	1850	ď	11	<b>D</b>	5	»	
» · 1	1	<b>D</b>	1851	D	9	D	2	D	
» 20 1	7	α .	1852	D	11	D	6	D	
Enfin 2	3 à la	fin de .	1853	<b>D</b>	14	D	9	D	

Des 36 élèves sortis de l'asile, 19 sont entrés en condition comme domestiques ou s'occupent de travaux agricoles, 7 ont appris une branche d'horlogerie, 2 ont été retirés par les parents, avant que leur éducation fût achevée, 3 sont allés chercher fortune au-delà des mers, 1 a embrassé le métier des armes, 1 a été renvoyé comme vicieux après un court séjour dans la maison et 2 fréquentent le collège de Neuveville. Il résulte des renseignement qui nous ont été donnés que tous ces élèves ont plus ou moins répondu aux soins qui leur ont été prodigués, à l'exception d'un seul garçon qui, entraîné par le mauvais exemple d'un frère aîné, fut malheureusement appelé à prendre place au banc des accusés aux assises du Jura.

Nous devons encore rappeler ici que chaque dimanche les élèves assistent au service divin, tant le matin qu'au catéchisme de l'après-midi, à l'église de Lignières, village neuchâtelois, à 20 minutes de la ferme. Les jours ouvrables, tout comme le dimanche, la journée commence et se termine par la prière. Le soir, le Directeur a soin de faire lire aux enfans des sujets religieux tirés de la Bible et qui ont rapport à ce qui s'est passé dans la journée. En général, le système d'éducation suivi dans l'asile se rapproche tellement de la vie de

famille, que les élèves qui en sont sortis y reviennent toujours avec le plaisir que l'on éprouve en revoyant le toit paternel.

La discipline y est très-satisfaisante principalement si l'on réfléchit à ce qu'étaient ces pauvres enfants et quels exemples ils avaient sous les yeux avant leur admission. On peut vraiment dire que l'asile agit sur leur moral comme il le fait sur leur physique.

Si nous examinons maintenant quelles sont les ressources dont l'asile peut disposer, nous voyons qu'elles consistent dans les produits de la ferme et dans le montant des intérêts des capitaux et des pensions que paient les élèves. Nous avons déjà dit qu'à l'époque de la fondation de notre asile une rente annuelle lui avait été assurée pour les 10 premières années. Ce n'était pas sans une certaine crainte pour l'avenir que l'administration voyait approcher le terme de cette subvention lorsqu'en 1850, par suite de l'incorporation de la colonie française de Berne à la bourgeoisie de Neuveville, un capital de fr. féd. 29,777 94 c., fut spécialement affecté aux besoins de l'asile, et par-là son existence future mise hors de doute. Outre cette somme, 6,500 fr. provenant de la même source, furent placés au profit de l'établissement et la bourgeoisie de Neuveville elle-même en devint débitrice; enfin, le compterendu de l'administration pour l'exercice 1852 présente un solde en caisse de fr. 3,543 52 c., ainsi que fr. 362 32 pour arrérages d'intérêts et, comme ces deux dernières sommes ont été capitalisées pendant le courant de l'année, il en résulte que le rentier de l'asile dépasse maintenant le capital de 40,000 fr. Tintánát nanou naun 1050 a átá nat da

L'interêt perçu pour 1852 a eté net de	fr.	1,408	78
Les pensions des élèves se sont élevées à		1,395	96
La vente de bestiaux, cuirs, beurre, lait,			
etc., a produit		445	23
Celle des céréales, légumes, pommes de			
terre, etc., etc		237	52
Total des recettes		3,487	49

On peut donc évaluer le revenu net de l'asile, en espèces,

à 3,500 fr. par année, dont il faut toutefois déduire le montant d'une rente de 150 à 200 fr., en faveur des pauvres de la colonie française, rente qui finira par s'éteindre, et fr. 118, formant la provision du notaire de Berne, chargé de la gestion du rentier. Cette provision diminue chaque année et disparaîtra des comptes de l'asile par suite de la rentrée des capitaux et de leur placement par l'administration ellemême dont les fonctions sont gratuites.

Quant aux produits de la ferme, lesquels sont encore susceptibles d'être augmentés d'après le rapport du Directeur lui-même, il pourrait paraître oiseux d'énumérer ici, année par année, les moissons qui couvraient les guérets, les fourrages rentrés et les autres productions de la terre. Nous nous bornerons à mentionner qu'en 1852, année que l'on peut considérer comme normale, il a été récolté:

276	mesures	de blé.	<b>58</b>	mesures	de betteraves.
15	id.	moitié blé.	42	id.	choux-raves.
104	id.	orge.	28	id.	carottes.
437	id.	avoine.	56	id.	raves.
256	id.por	n.de terre saines	. 28	1/2 to is	es de foin.
164	id.por	n.de terre gâtées	. 7	id.	168 pieds regain &
100	id. en	viron de pommes	4	1/2 mesu	re colza.
de te	erre arrac	chées et mangées	4	1/2 id.	graine de lin.
pend	lant les r	nois d'août, sep-	45	& rille.	
teml	bre et oc	tobre			

Le produit des jardins et plantages peut être porté à 130 francs.

Sí d'un autre côté nous supputons à combien se sont élevées les dépenses pour le même exercice 1852, nous voyons d'abord que le traitement fixe du Directeur, outre son entretien et celui de sa femme et de deux enfans, est de fr. 800 »» (pour chaque enfant qu'il a de plus, il lui est déduit 60 fr. ancienne valeur.)

	Report	F	ŗ <b>.</b>	945	06
Ceux du ménage (110 98 pou	r viande d	le boi	<b>I</b> -		1841
cherie), pour café, riz, savon, h	uile, chan	delles	3,		
sel, etc., etc		•	•	407	65
L'estivage du bétail à la méta	irie a coû	té.	•	19	שעת
L'entretien des bâtiments,	compris	l'assi	1-		
rance, a été de	• •	•		74	51
Les frais pour habillement de	es enfans	furer	ıt.	. *	
de		•	•	149	48
Ceux pour la chaussure .	•	•		70	79
Enfin diverses dépenses imp	prévues p	our	la		
somme de	• •	•	•	149	55
Ce qui porte le total des frais	sà fr.	- •	. 1	,816	04
Cette somme répartie sur 1	7 élèves	fait pa	ar <sup>–</sup>		1 *
tête		•	•	106	82
La pension payée par chaque	enfant bo	urgeo	is		
est de				92	75
W 1009 250 E		$\mathbf{F}$	r. –	199	57
Enfin, en admettant que la fe	rme, si el	le éta	it		
remise à bail, rapporterait une					
que nous portons au maximum					
soit pour chacun des 17 élèves,				35	29
La dépense annuelle pour		nfant	a		7.
été de		F (	՛r. <sup>–</sup>	234	86
pour l'année 1852. Elle n'atte				(v	-
fre en 1853, puisque l'asile a	75% CT-1				
dernier exercice. Nous ne p					
le bois d'affouage fourni gratuit					
pourrait cependant l'estimer à					
l'établissement en soigne lui-mé					
Cela ferait encore environ 1 fr.					
chaque élève.	ov. or a aj	Juici	a U	Aque o	oute
Sans doute qu'en faisant a	insi la st	ricte	réna	rtition	dos
zano acato qu'on micano a		1010	cpa	LULION	ucs

La famille du Directeur n'est pas comprise dans le chissre du personnel

La famille du Directeur n'est pas comprise dans le chillre du personne de l'asile.

frais, la part afférente à chaque enfant paraîtra peut-être un peu élevée; elle ne l'est cependant pas trop en mettant dans la balance les résultats moraux obtenus par l'asile. Diminuer autant que possible le nombre déjà trop grand des mauvais citoyens, des individus à charge à la société et qui ne sont souvent que des candidats pour nos pénitenciers, accoutumer le prolétaire au travail, faire naître par-là en lui le désir de se voir un jour industriel indépendant ou même propriétaire, voilà certainement un résultat qui ne peut être acquis au prix de trop grands sacrifices; c'est une vraie caisse d'épargne sociale.

Nous avons vu que les revenus de notre asile, sans compter les produits de la ferme, atteignent le chiffre de près de 3,500 fr.; d'un autre côté, nous voyons que ses dépenses ne s'elèvent pas à 1,900 fr. en moyenne; c'est donc avec certitude que nous avons pu dire que son avenir était assuré, et que l'on pourra y apporter les améliorations que l'expérience aura démontrées être utiles, ou bien abaisser le taux de la pension des enfants bourgeois et appliquer l'économie qui en résultera soit à l'apprentissage des élèves, qui voudraient se vouer à quelque branche d'industrie ou à un métier utile, soit pour venir en aide dans la commune à d'autres infortunes.

Is nous avons fait ressortir avec trop d'avantage peut-être les résultats obtenus par l'asile de Champhay, nous ne nous dissimulons pas que comme toute œuvre humaine, cet établissement ne soit susceptible de recevoir encore les améliorations dont les temps et l'expérience démontreront tôt on tard la nécessité. Nous aimerions, par exemple, à voir quelques branches d'industrie rurale à la portée de l'enfance introduites dans le laboratoire pendant les longues soirées d'hiver, le tressage de la paille dont la ferme fournirait elle-même la matière première, la boissellerie et la vannerie commune, la fabrication des râteaux, des fourches, des sabots, le charronage, quelques ouvrages du tour; la confection et l'entretien de la chaussure par les garçons; la filature, la couture, la confection du linge et des vêtements des élèves par les filles, etc.,

etc., telles sont les branches de l'industrie usuelle qui pourraient être petit à petit introduites dans l'asile. On commencerait par former des élèves qui à leur tour serviraient de moniteurs à leurs jeunes condisciples; on les encouragerait en leur accordant une part du petit bénéfice qui résulterait de la vente des objets confectionnés, etc. Ne voyons-nous pas de nombreux produits de l'industrie sortir de nos établissements publics de sourds-muets et même de celui des aveugles? Les enfants qui ont leurs cinq sens seraient-ils donc moins aptes que ceux qui sont privés de l'un ou de l'autre de ces organes du développement de l'intelligence humaine? Nous ne pouvons nous le persuader et nous émettons le vœu que ce côté de la question éducative du pauvre soit aussi sérieusement examiné. Il est naturel que ce n'est pas du père de famille que l'on pourrait exiger ce surcroît d'occupations; des devoirs bien plus importants à remplir absorbent déjà tous ses instants et il ne pourrait sans les négliger en embrasser de nouveaux ; il faudrait donc avoir recours à des étrangers. - Il nous paraîtrait aussi désirable que quelques élèves restassent dans l'asile encore 1 ou 2 ans après leur admission à la Ste-Cène (ils ont alors 16 à 17 ans). Il en résulterait un double avantage; d'un côté, l'enfant est abandonné trop jeune encore à lui-même; sans expérience de la vie sociale il n'est que trop facilement entraîné par les mauvais exemples dont il se voit tout-à-coup entouré et il n'a pas encore la force de caractère suffisante pour leur résister. D'un autre côté, c'est au moment où l'élève pourrait gagner au-delà de son entretien, même en ne payant plus de pension et dédommager ainsi l'établissement des sacrifices faits pour lui, qu'il lui est enlevé. Si l'asile avait toujours un ou deux jeunes garçons qui fissent les ouvrages les plus pénibles de la ferme, le Directeur de son côté pourrait consacrer plus de temps à l'instruction des plus jeunes élèves.

En parcourant les comptes des années 1845, 46, 47 et 1849, nous y avons vu que des primes d'encouragement

avaient été distribuées aux élèves qui avaient rendu de bons services dans la ferme; il serait à désirer que ce système qui a produit de bons fruits ne fût pas abandonné. Cela engagerait les meilleurs élèves à prolonger leur séjour dans la maison.

C'est ainsi que M. de Fellemberg vit ses frais couverts par le produit du travail dans son exploitation rurale à Hofwyl.

Mentionnons encore ici avant de terminer que chaque élève cultive un petit carré de jardin dont le produit acheté par la ferme sert à lui former un petit pécule à sa sortie de l'asile.

Nous voici parvenus à la fin de notre tâche. Nous aurions été plus concis si cette notice n'était pas le premier compterendu sur un établissement qui mériterait d'avoir des émules dans le Jura bernois. Il nous reste encore à nous acquitter d'un devoir avant de terminer; c'est de mentionner ici le zèle infatigable, éclairé et entièrement désintéresse des neuf membres de la commission chargés de la haute surveillance et de l'administration de l'asile. Puissent-ils persévérer dans leur pénible tâche et trouver la récompense de leurs peines et de leurs efforts dans le sentiment du devoir sacré qu'ils remplissent envers de jeunes enfants qui, sans les sacrifices que l'on fait pour leur avenir, ne seraient que trop souvent entraînés à dévier du sentier de la vertu et de l'honneur.

Neuveville, en août 1854.

opene for less to the time	184	2.	184	5.	184	4.	184	5.	184	6.	184	7.	184	8,	184	9.	185	80.	1851.	1852	. 18	355.	OBSERVATIONS.
Recettes.	$\widetilde{Fr}$ .		$\widetilde{Fr}$ .	Ct.	$\widetilde{Fr}$ .	Ct.	Fr.	Ct.	$\widetilde{Fr}$ .	Ct.	$\widetilde{Fr}$ .	Ct.	Fr.	Ct.	$\widetilde{Fr}$ .	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.  Ct		t. Fr	Ct.	Le compte de 1842 comprend les dépenses faites pour batir, du 15 dé-
Des trois confréries	20000	ממ				28		1							914	28	914					0000	cembre 1840 au 25 avril 1853 : les
Dons particuliers	1000	1000		64	) ))	ממ	D D		285			71	1165	73	10			)))				ע מ מ מ	comptes suivants jusqu'à 1850 sont
Bestiaux et divers	1118		532	96	608	42	247	40	256	21	398	89	375	00	468	82	495	28	528 60			00 17	bouclés au 1er mai; ceux de 1851, 1852 et 1853 le sont au 31 décem-
Pension des enfants	312	92																		1395 9			bre; on ne peut donc établir une
Intérêts des capitaux	D D	D D			D D	1					_ n n									1046 4		_	moyenne d'après l'addition de ces
I The risk to dark the	22431	63	3362	59	2865	62	2982	22	3437	12	3301	70	3924	93	2734	16	3477	38	4598 12	$3125\overline{1}$	7 404	13 24	différents comptes.
Dépenses.		-	-	-		-	-	_	-	1		7				-			pour	-	-	Ollin	of the standed in his new years?
Coloine du Dinesteun et du mé			10			1													8 mois	and		our mois	ited it force the lates and e - 7
Salaire du Directeur et du gérant de Berne	685	74	600	2 2	757	11	685	74	725	74	840	מ מ	800	a a	800	a a	800	a a	7 12				
Ménage	1094				1148						1093				533								
Habillements	152				280						317											8 40	# 1
Chaussure	-	71		85														78				7 77	
Diverses, impôt, mobilier, etc.	1501					» »		82			200 March 200 Ma							89				00 54	forwering at them showed have
Bestiaux			1097		17				60									35			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 00	
Exploitation de la ferme	1649							53	231	25			130								6 17	3 36	ak engrang and anomalia disa
Bâtiments; entretien, assu-																			j. 1	in more a	9 194	e 1-59	Sechric sellien Lateur, Lees stellen
rance	ממ	D D	» »	)) ))	78	39	38	71	219	14	149	53	83	73	100	35	136	10	69 17	74 5	4 14	9 70	PROTECT OF THE SECOND STATE OF THE SECOND
Rente aux pauvres de la co-																					1		
lonie française	ממ	ממ	)) ))	)) »	» »	D D	D D	D D	D D	D D	ממ	a a	ע מ	D D	» »	ממ	מ מ	D D	מת מת	110 1	4 19	5 14	olo Biblichte in hajar a padiye
	5988	$\overline{76}$	6200	$\overline{90}$	2659	$\overline{04}$	2084	$\overline{72}$	2851	56	$\overline{2876}$	76	$\overline{2510}$	$\overline{82}$	$\overline{2155}$	$\overline{62}$	$\overline{1957}$	18	1650 44	$\overline{19902}$	$\frac{1}{4} \overline{307}$	8 41	Japan hadan indag da sayaya
Le personnel de la maison a		-		-1		-		-				-	-	-		-	-	-			-	-	La famille du Directeur n'est pas
été en moyenne de	9 enfa	ins	15 en	f.	18 en	f.	22 en	f.	24 en	f.	22 en	f.	20 en	f.	19 en	f.	18 en	f.	16 enf.	19 enf.	23	enf.	comprise dans le personnel indiqué ci-contre.
		•		-		•		•		•		•						-		-	-		Ceft. a. , várer pak

## Etat de la fortune de l'Asile au 1er janvier 1854.

Capitaux gérés à Berne Intérêts arriérés des susdits Capitaux dûs par la bourgeoisie	))	245 74 19250 »»	Le bâtiment neuf a coûté et son entretien jusqu'en 1852. Les réparations au vieux bâtin	
Solde du compte de 1853	Fr.		Les chars, charrues, attelages, truments	» 4504 87
Le bâtiment d'habitation vaut environ . Les terres arables sont estimées	)) D	$14285 70 \\ 1000  $	Cette estimation n'est qu'ap peu différente de la valeur réel	le. med pen in later.
Le bétail de la ferme	»	$\frac{2000 \text{ * *}}{1800 \text{ * *}} $	The state of the s	